

ÉOLIEN INDUSTRIEL : L'AUBRAC ET LA MARGERIDE NE SONT PAS À VENDRE !

Voilà des années que nous débattons de l'opportunité d'implanter des centrales éoliennes en Lozère et force est de constater que rarement un sujet n'a autant divisé. Au sein des conseils municipaux, entre voisins, parfois même au sein des familles, dès que pointe l'ombre d'un aérogénérateur, on se déchire sur la question. Dans le processus de prise de décision institutionnelle qui conduit à l'implantation d'une centrale éolienne industrielle, le maire d'une commune est investi d'une responsabilité majeure renforcée par le pouvoir d'influence que lui confère naturellement sa fonction. Le risque de dérive est important et peut conduire à des choix d'aménagement territorial très contestables.

Comme la France se couvre d'aérogénérateurs, les inconvénients multiples et les abus de cette industrie sont abondamment documentés par les médias. Cette page ne suffirait pas à les exposer tous : laissez à chacun le soin de se faire sa propre opinion à partir de sources contradictoires. Les arguments de citoyens ayant à cœur l'intérêt général ne valent-ils pas ceux des promoteurs ayant pour seul objectif le profit d'une centrale éolienne et la rémunération de leurs actionnaires ? Dans le contexte de la Lozère, s'il fallait retenir une seule raison de s'opposer à l'installation de gigantesques pylônes d'acier, ce serait celle-ci : avec ses quatre grands massifs naturels -Aubrac, Causses, Cévennes et Margeride- ce département est riche d'écosystèmes et de paysages uniques en France et il faut être aveugle ou n'être jamais sorti de son trou pour ignorer la singulière beauté de nos massifs. Car en dépit de ce que les bureaux d'études s'évertuent à répéter à longueur d'études d'impact, une centrale éolienne est un énorme objet industriel qui ne s'insère pas dans un paysage : elle le banalise, elle devient le paysage, qui perd ainsi son identité.

Alors oui, au nom de ce patrimoine paysager exceptionnel, reflet d'une interaction entre l'Homme et la Nature et marqué par des caractéristiques écologiques, culturelles et socio-économiques qui lui confère précisément son identité, nous ferons tout pour empêcher des entreprises puissantes, privées ou étatiques, de coloniser la Lozère au rythme où elles l'entendent et selon leurs termes, jetant leur dévolu sur des communes dont la gouvernance laisse à désirer, misant sur le soutien infaillible de l'administration. Nous osons dire qu'un maire qui ne fait pas l'effort de se renseigner objectivement sur les problèmes que pose l'éolien industriel à l'échelle territoriale, dialogue seul avec le promoteur et entraîne ses administrés dans une entreprise dont il ne mesure les conséquences ni sur le court ni sur le long terme n'est pas apte à gouverner une commune.

Au nom de la modernité, certains font table rase du passé en livrant nos grands espaces à des affairistes qui prétendent les valoriser. Nous estimons au contraire que notre développement économique et social doit continuer à s'ancre dans la tradition et les efforts de nos prédecesseurs et faire la part belle à notre riche culture pastorale, ce qui suppose de renforcer la capacité des acteurs locaux (agriculteurs, artisans et professionnels du tourisme) à mettre en valeur le patrimoine culturel et paysager. C'est le sens de l'inscription des paysages des Causses et des Cévennes sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, c'est le sens de la genèse du futur parc naturel régional d'Aubrac et c'est aussi l'avenir de la Margeride.

Certes, dans une telle configuration, l'argent ne tombera pas du ciel -comme certains l'espèrent- et il va donc falloir continuer à travailler, épargner, réfléchir à des solutions alternatives pour faire vivre les communes du mieux possible : car c'est un fait, l'éolien industriel est perçu comme un moyen commode de compenser la baisse des dotations de l'État aux collectivités. La lutte contre le réchauffement climatique ou l'alternative au nucléaire ont en effet bon dos : la seule motivation d'une commune ou d'un groupe de communes qui s'engage dans un projet éolien, c'est l'argent. Alors parlons argent.

Quelle commune n'a pas besoin d'argent ?

Aucune, bien sûr. Pourtant, nombreux sont les maires qui ont la sagesse d'écartier les promoteurs éoliens car ils ont compris que la valeur du patrimoine naturel et paysager du département de la Lozère se chiffrerait en centaines de millions d'euros si l'on pouvait évaluer financièrement les multiples services environnementaux, sociaux et économiques que rendent nos massifs montagneux.

Ces services ne font que traduire l'immense béné-

soire qui va permettre à la commune d'entretenir quelques chemins communaux : on détruit l'identité d'un territoire pour éviter à quelques engins de s'embourber ! Cette commune, comme les autres, va déchanter lorsqu'entrera en vigueur (janvier 2017) la nouvelle règle de répartition des bénéfices fiscaux de l'éolien et que les revenus tant espérés seront versés aux communautés de communes élargies par le nouveau découpage du territoire.

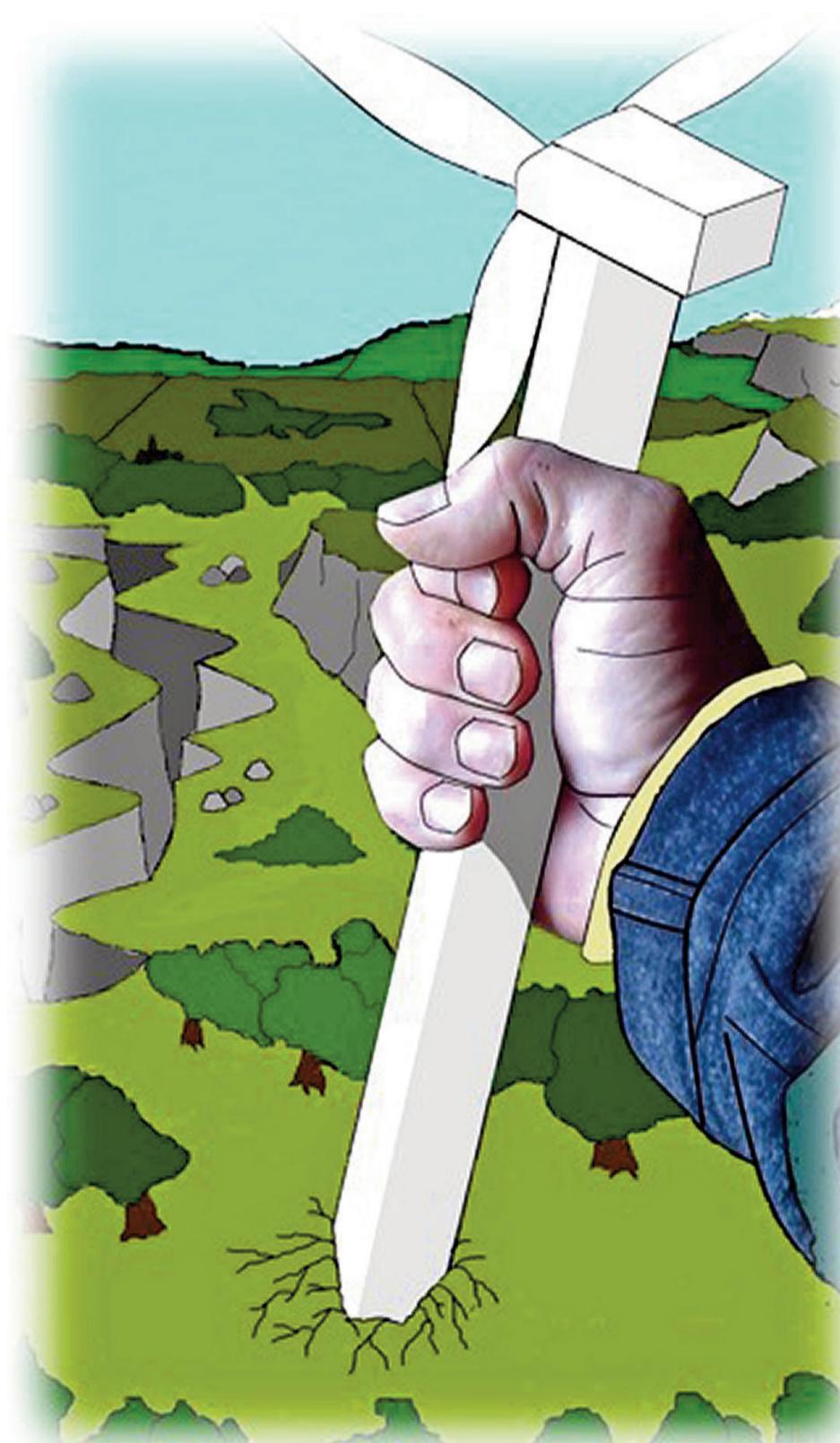
neuses pour le contribuable, ne puissent être utilisées pour accélérer le déploiement de la fibre optique en zone rurale, qui est un vrai facteur d'investissement et de maintien sur le territoire.

Nous sommes évidemment favorables aux énergies renouvelables en Lozère. Mais pas n'importe lesquelles et pas n'importe où. Du solaire sur les toits de nos immenses bâtiments agricoles, oui. Des centrales éoliennes au cœur des plus beaux paysages de France, non. Une rénovation de l'infrastructure hydroélectrique existante, oui. Une multiplication d'aérogénérateurs dans les zones humides de ce département qu'on appelle aussi le "département des sources", non. La recherche scientifique et les avancées techniques vont permettre à moyen terme l'émergence de solutions énergétiques bien plus efficaces que l'éolien industriel. Pourquoi précipiter notre département rural, encore largement intact, dans cette impasse industrielle en cautionnant une forme d'énergie aussi peu efficace ? Si nous ne réagissons pas maintenant, dans 20 ans (durée de vie d'une centrale éolienne), le nord de la Lozère ne sera plus qu'une vaste friche industrielle. Rappelons que la moitié nord de la Lozère étant l'une des régions les moins ventées de France, l'exploitation de la ressource "vent" passe inéluctablement par des aérogénérateurs de plus en plus hauts (150 à 180 mètres, par comparaison le clocher de la cathédrale de Mende -assis au fond d'une vallée- culmine à 84 mètres) implantés sur les lignes de crête et fixés par des semelles de béton de plus en plus profondes, avec des risques conséquents : dans un contexte de changement climatique et de raréfaction de la ressource en eau, il faut interdire l'implantation d'aérogénérateurs dans les bassins versants habités de la Margeride et de l'Aubrac, en raison de l'envergure des terrassements nécessaires, qui menacent directement l'écoulement des eaux provenant des hauteurs de ces bassins.

Saccagerons-nous la Lozère pour quelques sous ? Nous appelons tous les citoyens de Lozère à se dresser systématiquement contre chaque nouveau projet de centrale éolienne. Nous incitons les élus qui n'osent pas exprimer leurs réticences à s'armer de courage et nous suggérons aux maires qui approuvent nos propos de faire entendre raison à ceux de leurs pairs qui s'enferrent dans une logique mortifère pour notre territoire. En matière de gestion communale, il y a pire qu'une erreur d'aménagement, c'est de ne pas reconnaître cette erreur alors qu'il en est encore temps et de ne pas prendre de mesure corrective.

Pour conclure, raisonnons par l'absurde. Le parc national des Cévennes et la zone UNESCO des Causses/Cévennes ne pouvant accueillir d'éoliennes, tous les projets sont ainsi reportés sur la Margeride et la frange est de l'Aubrac. Est-ce normal ? Si l'éolien industriel participe utilement à la lutte contre le réchauffement climatique, si cette forme d'industrie présente plus d'avantages que d'inconvénients, il n'y a aucune raison pour ne pas en installer sur les Causses et dans les Cévennes, ainsi qu'au cœur de l'Aubrac lozérien, pour le moment épargné. Laisser l'éolien industriel se concentrer sur la Margeride et les contreforts de l'Aubrac, c'est reconnaître implicitement que cette industrie fait plus de dégâts qu'elle n'offre de bénéfices et c'est dresser les citoyens les uns contre les autres en établissant une discrimination inacceptable entre les habitants des Causses et des Cévennes d'une part, et ceux de la Margeride et de l'Aubrac d'autre part, sans pour autant protéger les premiers qui seront bientôt cernés par le grand rideau de fer de la Lozère.

Pascale Debord, Association pour la Protection des Bassins du Bès et de la Truyère (www.gorgesdubes.org)
Avec le soutien de :
Association des Riverains du Bès,
Association Haut-Gévaudan,
Collectif Limagnole Haute Truyère
Collectif Terre-de-Peyre
(collectifterredopeyre.blogspot.com),
Les Robins des bois de la Margeride,
Margeride Environnement Sud



fice de la relation entre l'Homme et la Nature, lequel bénéfice ne peut être minimisé, voire ignoré. Quand on sait que telle commune de l'Aubrac lozérien a touché moins de 13 000 euros en 2015 au titre de l'imposition forfaitaire sur une centrale éolienne, on est effaré par la disproportion entre d'une part les pertes matérielles et immatérielles infligées par cette commune au territoire dont elle fait partie et les recettes faramineuses encaissées par le promoteur, et d'autre part une somme dérisoire qui va permettre à la commune d'entretenir quelques chemins communaux : on détruit l'identité d'un territoire pour éviter à quelques engins de s'embourber ! Cette commune, comme les autres, va déchanter lorsqu'entrera en vigueur (janvier 2017) la nouvelle règle de répartition des bénéfices fiscaux de l'éolien et que les revenus tant espérés seront versés aux communautés de communes élargies par le nouveau découpage du territoire.

Ainsi, tout se passe comme si les promoteurs de l'éolien industriel siphonnaient à leur seul profit les richesses de territoires qui ne leur appartiennent pas, un phénomène accentué par la dépréciation avérée (et sans aucun dédommagement) des biens immobiliers situés à proximité de centrales récemment mises en service dans notre département. Il faut être cynique pour faire croire que cette industrie va revitaliser la Lozère et il faut regretter que les subventions accordées à l'éolien industriel, ruineuses pour le contribuable, ne puissent être utilisées pour accélérer le déploiement de la fibre optique en zone rurale, qui est un vrai facteur d'investissement et de maintien sur le territoire.